



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

## QU'EST-CE-QU'UN SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR

- **Les missions :**

Les secrétaires administratifs sont classés dans un corps de la catégorie B des fonctionnaires de l'État.

Les secrétaires administratifs assurent des tâches administratives d'application. A ce titre, ils sont chargés notamment d'appliquer les textes de portée générale aux cas particuliers qui leur sont soumis.

Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse. Les secrétaires administratifs de classe exceptionnelle, ou les titulaires du grade assimilé, peuvent être chargés de la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou de la responsabilité d'un bureau.

Les secrétaires administratifs de l'intérieur exercent leurs fonctions dans les services et établissements publics relevant du ministère de l'intérieur (administration centrale – préfectures – police nationale – gendarmerie) ainsi qu'au sein des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

- **Le profil recherché :**

### **Poste à pourvoir à la préfecture de l'Essonne (EVRY)**

- être organisé et rigoureux.
- posséder des **qualités rédactionnelles, relationnelles**
- Avoir des capacités d'analyse
- Savoir appliquer une réglementation
- Avoir des capacités de management (encadrement de quelques personnes)